

DEVELOPPEMENT SPORTIF

Objectifs généraux	Actions et moyens	Evaluation et critères de réussite
Conjuguer accessibilité et excellence en s'appuyant sur les actions de proximité.	Densifier le lien entre les clubs associés, les Centres d'Entraînement Régionaux (CER), les Sections spotives, le Pôle espoir et l'Association.	Progression du nombre de licenciés par club, en section sportive, en UNSS, et en FFSU. Représentativité des joueurs participant aux CER.
	Réaliser une cartographie définissant l'aire de développement et de relation de chaque club.	Progression du nombre d'échanges sportifs (matches amicaux, stages de jeunes, entraînements communs) entre les clubs définis par la cartographie.
Améliorer notre représentativité régionale en niveau élite, notamment grâce à une équipe fanion. Atteindre régulièrement le niveau européen.	Soutenir les équipes "leaders" de chaque secteur et l'équipe fanion de la région.	La progression du niveau de pratique des équipes leaders des clubs associés.
	Intégrer et maintenir les jeunes espoirs provençaux issus du dispositif de formation dans les équipes fanions.	Nombre de joueurs issus de notre formation dans les équipes fanions.
Développer notre présence au niveau national. Elaborer avec chaque club associé des objectifs sportifs adaptés jalonnant le parcours du pratiquant du handball provençal.	Formaliser le rôle des techniciens dans chaque club ainsi que leur participation dans le fonctionnement Mistral. Participer avec la Ligue à l'élaboration et à l'application d'un référentiel technique commun.	Participation des techniciens des clubs associés aux C.E.R. Nombre de techniciens inscrits en formation. Niveau d'application du référentiel technique dans les clubs. Amélioration du niveau de pratique des équipes de jeunes en intercomités et -15 Paca.
	Obtenir la labélisation d'un centre de formation.	Améliorer la représentativité des clubs dans le centre de formation.
	Affiner la connaissance des besoins des clubs affiliés et de leurs pratiquants. Pérenniser et améliorer le fonctionnement des C.E.R.	Mise en application des réponses "Mistral" aux besoins des clubs. Participation des joueurs aux C.E.R.
	Optimisation du choix de la structure d'accueil du joueur en formation. Créer une cellule de concertation visant à l'amélioration de l'orientation du joueur à partir de la catégorie -18 ans.	Résultats de nos équipes de jeunes en -18 championnat de France, en interligues. Nombre de joueurs sélectionnés en filière d'accès au haut niveau : pôle, stages zone et demi-zone, équipes de France.
Mutualiser les ressources : postes techniques, créneaux d'entraînement et /ou de formation partagés.	Nombre de créneaux "décentrés" et participation des joueurs à ces contextes. Actions "délocalisées" des techniciens de clubs.	L'amélioration de la qualité des entraînements : volume annuel, nombre d'encadrants sportifs diplômés existants ou apportés par l'Association ; nombre de mises à disposition "délocalisées" des techniciens de clubs.